

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.120

**Bourses Tremplin
pour l'Emploi :
attribution aux
lauréats / modification
de la délibération n°
274 du 28 septembre
2006**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

BOURSES TREMLIN POUR L'EMPLOI : ATTRIBUTION AUX LAUREATS / MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 274 DU 28 SEPTEMBRE 2006

Par délibération n° 274 du conseil communautaire du 28 septembre 2006, il a été proposé d'attribuer une bourse tremplin pour l'emploi à un certain nombre de porteurs de projets dont :

- Monsieur Serge SIEHOU, commerce import-export à Angoulême, pour un montant de 6 000 €,
- Monsieur Patrick DUFANT, Débit et vente de bois de chauffage à Fléac, pour un montant de 3 000 €, et
- Monsieur Thierry KERSSE, Société de service Dog Compagnie à Angoulême, pour un montant de 4 000€.

Lors de sa séance du 26 janvier 2007, le jury a émis un avis défavorable pour le versement du solde des bourses correspondantes pour les raisons suivantes :

- Monsieur SIEHOU qui n'a pas, comme il était prévu, contacté l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et ne s'est pas présenté devant le jury ;
- Monsieur DUFANT a procédé à la radiation de son activité le 9 octobre 2006 ;
- Monsieur KERSSE a abandonné sa création d'entreprise.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 8 mars 2007,

Je vous propose :

D'ANNULER le versement du solde des bourses tremplin au profit de Monsieur Serge SIEHOU (3 000 €), de Monsieur Patrick DUFANT (1 500€) et de la totalité de la bourse à Monsieur Thierry KERSSE (4 000€).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 avril 2007	<u>Affiché le :</u> 03 avril 2007